

MASTER 1 DROIT DES AFFAIRES

REGLEMENT PÉDAGOGIQUE DE L'ANNÉE UNIVERSITAIRE 2025-2026

Responsables pédagogiques : Julie CHARPENET et Walid CHAIEHLOUDJ

I. Organisation

L'organisation du Master 1 droit des affaires se déroule selon les modalités suivantes :

Article 1 : Le programme d'enseignement du Master 1 droit des affaires se déroule en deux semestres. Chacun des semestres est composé d'unités comprenant un ou plusieurs enseignements dispensés sous forme de cours magistraux (CM) et/ou travaux dirigés (TD).

Article 1.1 : Le programme du semestre 1 est composé par l'étudiant de la manière qui suit :

Article 1.1.1 : L'étudiant choisit deux enseignements fondamentaux parmi les enseignements suivants :

Enseignements fondamentaux 1	CM	TD
UE Droit économique	30h	15h
UE Droit de la concurrence et régulation des plateformes numériques	40h	15h
UE Droit des assurances	30h	15h
UE Droit bancaire	30h	15h
UE Droit international privé	30h	15h

Article 1.1.2 : L'étudiant choisit quatre enseignements dans l'UE « enseignement de spécialisation 1 ».

Le choix porte, d'abord, sur deux enseignements appartenant à l'enseignement fondamental (art. 1.1.1), parmi ceux non retenus par l'étudiant en travaux dirigés, à savoir :

Enseignements de spécialisation 1	CM
Droit économique	30h
Droit de la concurrence et régulation des plateformes numériques	40h
Droit des assurances	30h
Droit bancaire	30h
Droit international privé	30h

Et, ensuite, sur deux enseignements de spécialisation parmi les enseignements suivants :

Enseignements de spécialisation 1	CM
Contrats spéciaux et technique contractuelle	30h
Droit interne et européen du numérique et des données	20h
Droit comptable	20h
Procédure civile et des affaires 1	30h
Mineure DS4H	Information indisponible

Article 1.1.3 : L'étudiant suit l'enseignement en anglais :

Projet Professionnel et Recherche	CM	TD
Anglais 1		15h

Et choisit l'un des enseignements suivants :

Ateliers pratiques du droit des affaires	10h	
Projet DS4H S1	Information indisponible	

Article 1.1.4 : L'étudiant peut choisir une UE supplémentaire en vue d'obtenir un certificat d'excellence, parmi les enseignements non choisis en enseignement fondamental et de spécialisation :

Certificat d'excellence	CM	TD
UE Procédure civile et des affaires 1	30h	15h
UE Droit économique	30h	15h
UE Droit de la concurrence et régulation des plateformes numériques	40h	15h
UE Droit des assurances	30h	15h
UE Droit bancaire	30h	15h
UE Droit international privé	30h	15h

Article 1.2 : Le programme du semestre 2 est composé par l'étudiant de la manière qui suit :

Article 1.2.1 : L'étudiant choisit deux enseignements fondamentaux parmi les enseignements suivants :

Enseignements fondamentaux 2	CM	TD
UE Restructuration des entreprises en difficulté	30h	15h
UE Droit de la consommation et de la distribution	30h	15h
UE Droit de l'environnement	30h	15h
UE Droit social de l'entreprise	30h	15h
UE Propriété industrielle	30h	15h

Article 1.2.2 : L'étudiant choisit quatre enseignements dans l'UE « enseignement de spécialisation 2 ».

Le choix porte, d'abord, sur deux enseignements appartenant à l'enseignement fondamental (art. 1.2.1), parmi ceux non retenus par l'étudiant en travaux dirigés, à savoir :

Enseignements de spécialisation 2	CM
Restructuration des entreprises en difficulté	30h
Droit de la consommation et de la distribution	30h
Droit de l'environnement	30h
Droit social de l'entreprise	30h
Propriété industrielle	30h

Et, ensuite, sur deux enseignements de spécialisation parmi les enseignements suivants :

Enseignements de spécialisation 2	
Droit du commerce international	30h
Droit financier	30h
Fiscalité des entreprises	30h
Procédure civile et des affaires 1	30h
Droit économique européen	30h
Mineure DS4H	Information indisponible

Article 1.2.3 : L'étudiant suit l'enseignement en anglais :

Projet Professionnel et Recherche	CM	TD
Anglais 2		15h

Et choisit l'un des enseignements suivants :

Techniques oratoires	20h	
----------------------	-----	--

Intelligence artificielle (EFELIA)	20h	
------------------------------------	-----	--

Article 1.2.4 : L'étudiant peut choisir une UE supplémentaire en vue d'obtenir un certificat d'excellence, parmi les enseignements non choisis en enseignement fondamental et de spécialisation :

Certificat d'excellence	CM	TD
UE Restructuration des entreprises en difficulté	30h	15h
UE Droit de la consommation et de la distribution	30h	15h
UE Droit de l'environnement	30h	15h
UE Droit social de l'entreprise	30h	15h
UE Propriété industrielle	30h	15h
UE Procédure civile et des affaires 2	30h	15h

Article 2 : Le choix des enseignements proposés est opéré pour les deux semestres au moment de la campagne d'inscription pédagogique. Aucun changement n'est autorisé en dehors de cette campagne.

Article 3 : Un **certificat d'excellence** est délivré à tout étudiant qui réalise 3 TD par semestre (au lieu des 2 obligatoires), afin de récompenser son investissement. Sauf circonstances extraordinaires, il est interdit d'abandonner le certificat d'excellence en cours d'année universitaire.

Article 4 : L'étudiant est tenu à une assiduité aux enseignements présents et à distance, qu'ils soient magistraux ou de travaux dirigés. L'étudiant peut demander une dispense d'assiduité en TD dans les délais indiqués sur le site internet de la faculté, et sur présentation de justificatifs (salariés, sportifs de Haut Niveau, etc...).

II. Contrôle des connaissances

Le contrôle des connaissances du Master 1 droit des affaires se déroule selon les modalités suivantes :

Article 4 : Dans chaque unité d'enseignement (UE), il est organisé un contrôle des connaissances dont les modalités sont présentées dans les tableaux annexés au présent règlement. Les UE sont définitivement acquises et capitalisables dès lors que l'étudiant y obtient la note supérieure ou égale de 10/20.

Article 5 : Chaque semestre est définitivement acquis et capitalisable dès lors que l'étudiant y obtient la note supérieure ou égale de 10/20. Les UE qui le composent se compensent entre elles.

Article 6 : L'année est définitivement validée dès lors que l'étudiant obtient la note supérieure ou égale de 10/20. Les semestres qui la composent se compensent entre eux.

Article 7 : Il n'y a pas de note éliminatoire.

Article 8 : Vu les dispositions de l'article 4.

Deux absences injustifiées en TD entraînent automatiquement la note de 0/20 au TD. En cas de dispense d'assiduité aux TD, l'étudiant est exclusivement évalué en contrôle terminal sur les enseignements de droit et de science politique. Il peut toutefois assister aux séances de TD du groupe auquel il est affecté et participer aux évaluations de contrôle continu dont les notes sont données exclusivement à titre indicatif et ne peuvent être prises en compte pour la validation de l'enseignement.

Article 9 : L'étudiant peut bénéficier d'une bonification maximum de 0.25 point qui s'ajoute à la moyenne semestrielle afin de récompenser une mission d'engagement strictement encadrée par l'Engagement Center d'UniCA, une participation à un atelier culture strictement encadrée par UniArts, ou une pratique sportive strictement encadrée par UniCA Sports. Les bonus ne sont pas cumulables au semestre.

Article 10 : Le contrôle continu et/ou le contrôle terminal s'effectuent en session unique. Il n'y a pas de session de rattrapage.

En cas d'absence à un examen dûment justifiée par des circonstances relevant de la force majeure, une épreuve de substitution pourra être organisée selon les conditions choisies par l'enseignant.

Article 11 : Le redoublement n'est pas autorisé. Le jury de délibération est souverain pour statuer sur la possibilité d'un redoublement à titre dérogatoire.

Article 12 : Les mentions annuelles pourront être obtenues comme suit :

- Très bien : moyenne générale supérieure ou égale à 16/20
- Bien : moyenne générale comprise entre 14 et 15,99/20
- Assez bien : moyenne générale comprise entre 12 et 13,99/20

Article 13 : L'admission dans le master 1 droit des affaires n'entraîne pas l'accès de plein droit au parcours de master 2 voulu par l'étudiant. L'orientation dans les parcours relève de la décision souveraine de la commission pédagogique.

SEMESTRE 1 - MASTER 1 DROIT DES AFFAIRES							Contrôle continu (CC)	Contrôle terminal (CT) et dispensés d'assiduité CC	
Libellé	ECTS	Coeff.	Capitalisable	Compensable	Type de contrôle	Si CC&CT, coeff. Du CT	Nbre d'évaluation minimum	Nature	Durée
BLOC FONDAMENTAUX 1									
UE DROIT BANCAIRE	6	3	Oui	Oui	CC&CT	50%	2	ECRIT	3H
UE Droit de la concurrence et régulation des plateformes numériques	6	3	Oui	Oui	CC&CT	50%	2	ECRIT	3H
UE DROIT DES ASSURANCES	6	3	Oui	Oui	CC&CT	50%	2	ECRIT	3H
UE DROIT ECONOMIQUE	6	3	Oui	Oui	CC&CT	50%	2	ECRIT	3H
UE DROIT INTERNATIONAL PRIVE	6	3	Oui	Oui	CC&CT	50%	2	ECRIT	3H
UE SPECIALISATION	6	4	Oui	Oui					
Droit économique - sans TD		1	Non	Oui	CT			Écrit	1H
Droit de la Concurrence et Régul. des plateformes num. - sans TD		1	Non	Oui	CT			ORAL	
Droit des assurances - sans TD		1	Non	Oui	CT			ORAL	
Droit bancaire - sans TD		1	Non	Oui	CT			Écrit	1H
Droit international privé - sans TD		1	Non	Oui	CT			ORAL	
Procédure civile 2 - sans TD		1	Non	Oui	CT			Écrit	1H
Contrats spéciaux et techniques contractuelle		1	Non	Oui	CT			Écrit	1H
Droit interne et européen du numérique et des données		1	Non	Oui	CT			Écrit	1H
Droit comptable		1	Non	Oui	CT			Écrit	1H
MINEURE DS4H S1		1	Non	Oui	Informations disponibles : https://ds4h.univ-cotedazur.fr/formation/mineures-1				
UE PPR	12	2	Oui	Oui					
Anglais		1	Non	Oui	CCI		2	ORAL	
Atelier pratique du droit des affaires		1	Non	Oui	CT			Écrit	1H
Projet DS4H S1		1	Non	Oui	CCI		2		
UE CERTIFICAT D'EXCELLENCE		3	Oui	Oui					
Toute matière choisie CM+TD		1	Non	Oui	CC&CT	50%	2	Écrit	3H
CT : contrôle terminal									
CCI : contrôle continu intégral									
CC&CT / Contrôle continu et contrôle terminal									
NN : non noté									

SEMESTRE 2 - MASTER 1 DROIT DES AFFAIRES							Contrôle continu (CC)	Contrôle terminal (CT) et dispensés d'assiduité CC	
Libellé	ECTS	Coeff.	Capitalisable	Compensable	Type de contrôle	Si CC&CT, coeff. Du CT	Nbre d'évaluation minimum	Nature	Durée
BLOC FONDAMENTAUX 2									
UE RESTRUCTURATION DES ENTREPRISES EN DIFFICULTE	6	3	Oui	Oui	CC&CT	50%	2	ECRIT	3H
UE DROIT DE LA CONSOMMATION ET DE LA DISTRIBUTION	6	3	Oui	Oui	CC&CT	50%	2	ECRIT	3H
UE DROIT DE L'ENVIRONNEMENT	6	3	Oui	Oui	CC&CT	50%	2	ECRIT	3H
UE DROIT SOCIAL DE L'ENTREPRISE	6	3	Oui	Oui	CC&CT	50%	2	ECRIT	3H
UE PROPRIETE INDUSTRIELLE	6	3	Oui	Oui	CC&CT	50%	2	ECRIT	3H
UE SPECIALISATION	6	4	Oui	Oui					
Retructuration des entreprises en difficulté - sans TD		1	Non	Oui	CT			ORAL	
Droit de la consommation et de la distribution - sans TD		1	Non	Oui	CT			ORAL	
Droit de l'environnement - sans TD		1	Non	Oui	CT			Écrit	1H
Droit social de l'entreprise - Sans TD		1	Non	Oui	CT			ORAL	
Procédure civile et des affaires 2 - sans TD		1	Non	Oui	CT			Écrit	1H
Droit du commerce international		1	Non	Oui	CT			ORAL	
Droit Financier		1	Non	Oui	CT			ORAL	
Fiscalité des entreprises		1	Non	Oui	CT			Écrit	1H
Propriété industrielle		1	Non	Oui	CT			Écrit	1H
Mineure DS4H S2		1	Non	Oui	Informations disponibles : https://ds4h.univ-cotedazur.fr/formation/mineures-1				
UE PPR	12	2	Oui	Oui					
Anglais		1	Non	Oui	CCI		2	Oral	
Techniques oratoires		1	Non	Oui	CCI		2	Oral	
Intelligence artificielle (EFELIA)		1	Non	Oui	CCI		2		
UE CERTIFICAT D'EXCELLENCE		3	Oui	Oui					
Toute matière choisie CM+TD		1	Non	Oui	CC&CT	50%	2	Écrit	3H
CT : contrôle terminal									
CCI : contrôle continu intégral									
CC&CT / Contrôle continu et contrôle terminal									
NN : non noté									